

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 3 novembre 2025 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2025, le 3 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 28 octobre 2025 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Étaient présents : BERNARD Pierre-François, BEY Tiffany, CACHOD Chrystelle, CACHOD Didier, CHANEZ Marie-Madeleine, COINTET Alexandre, COULOT Pierre, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, MOUROT Christian, NICOD Isabelle, ODIN Jean-Luc, PARIS Mélanie, VIPREY Nicolas

Étaient absents excusés : DEBRUILLE Catherine, SIRON Alexandra

Étaient absents non excusés : CHANUDET Jean-Marie, FAIVRE Amandine

Ordre du jour :

- Conventionnement avec l'association « Pour la randonnée des Premiers Sapins »
- Présentation du projet de cantine coopérative de 9 communes du Haut-Doubs
- Extension du réseau d'électricité rue des Coudres à Nods
- Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes pour 2026
- Convention avec le SIEHL pour le renouvellement des canalisations d'eau potable à Vanclans
- Validation des baux ruraux à HautePierre-le Châtelet
- Passage du chemin du lotissement Les Perrières en voirie communale
- Avenant pour la MOE de la rénovation de l'ancienne cure à Nods
- Questions diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

1/ Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2025 est modifié comme suit dans la partie « 13. Informations diverses » : « Un couple d'administrés présents au Conseil Municipal en qualité d'auditeurs, a filmé la séance par intermittence, sans en avertir les Conseillers Municipaux et l'agent municipal présents ».

2/ Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 octobre 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2025 est arrêté :

- après remplacement du mot « servitudes » par « services » dans la partie. « 3. Vente de parcelles urbanisées à Vanclans » ;

3/ Conventionnement avec l'association « Pour la randonnée des Premiers Sapins »

Comme cela avait été demandé lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur Nicolas DELACHAUX, Président de l'Association « Pour la randonnée des Premiers Sapins » présente au Conseil les différents besoins de l'Association pour la mise en place de leur projet. La demande de l'association « Pour la randonnée des Premiers Sapins » porte sur :

- Une subvention de fonctionnement liée au conventionnement avec la commune pour l'entretien des chemins « jaunes ». Le tarif habituel pour ce genre de travail est de 11€/km. Les sentiers jaunes représentent 65 km sur la commune.

- Une subvention d'investissement pour l'association qui souhaite rénover le chalet pour en faire un lieu d'activités aux normes. Le coût des travaux est de 50 000 € avec une subvention de la Région à hauteur de 75 % (soit 35 000 €) et le solde de 25 % à la charge de la commune (soit environ 15 000 €).

Après discussions, Messieurs Thierry DEFONTAINE et Pierre COULOT se proposent d'être les référents sur ce dossier au niveau de la commune. Le montant définitif des travaux ne sera connu qu'après réception de tous les devis. Toutefois, une convention de principe doit être prise entre l'Association « Pour la randonnée des Premiers Sapins » et la Commune, qui amènera des garanties juridiques pour la préservation du chalet dans le domaine communal, ou le remboursement de la subvention en cas de changement d'affectation de l'objet de l'association ou de dissolution.

Mesdames Alice DELACHAUX, Annick GIRARD, Isabelle NICOD et Messieurs Jean-Luc ODIN, Nicolas VIPREY ne prennent pas part au vote.

Pour l'Association « Pour la randonnée des Premiers Sapins », Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Octroyer une subvention de fonctionnement pour l'entretien des chemins au tarif de 11 €/km ;
- Accorder par principe une subvention d'investissement dans l'attente des devis définitifs ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

Arrivée de Madame Mélanie PARIS à 20 h 45, qui sort d'une réunion représentant la commune à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

4/ Présentation du projet de cantine coopérative de 9 communes du Haut-Doubs

Madame Annick GIRARD et Monsieur Nicolas VIPREY expliquent au Conseil que le projet de cantine coopérative de neuf communes du Haut-Doubs, issu d'une initiative de la commune des Premiers Sapins, a pour objectif de rassembler des collectivités pour atteindre une taille nécessaire pour la gestion d'une cantine prioritairement pour le scolaire répondant aux exigences du « bien manger local » imposé par la loi.

Désormais, un lieu est identifié pour la réalisation de travaux d'aménagement permettant de fournir 800 à 1 000 repas en liaison froide. 9 communes sont intéressées par le projet qui s'inspire d'expériences comparables autour de Besançon. L'idée est d'investir collectivement dans une cuisine, et de confier la gestion des repas et leur acheminement à un prestataire.

La commune est intéressée dans le cadre de sa politique de service aux habitants (amélioration de la qualité des repas) et en lien avec le projet d'aménagement de la « maison Guyon » dont un des objectifs est de créer une salle de cantine pour l'ensemble des scolaires rassemblés dans un seul lieu.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de cultiver la restauration collective ensemble, en faveur du territoire du Haut-Doubs, de la santé alimentaire et de la restauration durable.

La localisation pressentie est le bâtiment MFR Roche du Trésor à Orchamps-Vennes, pour un déploiement de la cuisine centrale coopérative pilote en 2027 après travaux de réaménagement. La répartition de l'investissement se ferait au niveau des communes participantes au projet, en fonction du nombre de repas servis à l'année. Pour la Commune des Premiers Sapins, l'investissement serait d'environ 168 500 €.

Le débat s'ouvre sur l'augmentation du prix du repas à la charge des parents et sur le respect de la loi EGalim (pourcentage de local et de bio réglementaire dans les repas). Monsieur le Maire rappelle que cela est une décision politique sur l'alimentation des enfants de la commune et qu'en cas d'augmentation du prix, une réflexion sera menée sur les modalités de répartition entre la commune et les familles.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Valider le principe du projet tel que présenté ci-dessus. Une validation définitive sera apportée lorsque les budgets de fonctionnement seront présentés ;
- Participer à la construction du projet « YAKA Vivre Ici » travaillant sur le rachat de la partie cuisine de la MFR La Roche du Trésor à Orchamps-Vennes porté par le PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) YAKA ;

- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.
- ⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

5/ Extension du réseau d'électricité rue des Coudres à Nods

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que dans le cadre d'une extension du réseau de distribution publique d'électricité situé au 8 rue des Coudres à Nods, le SYDED est maître d'ouvrage des travaux.

La signature d'une convention est nécessaire afin de déterminer les modalités de financement et de règlement des dépenses liées à la réalisation de l'opération.

L'estimation sommaire prévisionnelle du coût global de l'opération s'élève à 9 650 € TTC, dont 7 000 € à la charge du SYDED et le solde de 2 650 € à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- Valider la convention avec le SYDED dans les conditions ci-dessus référencées ;
- Demander au SYDED la réalisation des travaux définis ci-dessus ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

6/ Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes pour 2026

Madame Mélanie PARIS explique au Conseil, que depuis la crise sanitaire, c'est la première année où il y a peu de coupes subies (1 seule coupe sanitaire / 12 % du volume total). Les propositions de coupe 2026 sont ainsi composées de coupes d'éclaircies ou irrégulières avec un volume prévu réduit par rapport au volume d'avant crise pour recapitaliser du bois.

La liste des parcelles et les volumes sont récapitulés ci-dessous :

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume commercial prévisionnel (m3) (1)			Mode de commercialisation proposé
			Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	
4 a	RAS (Rase raison sanitaire)	0,95	456	0	456	Contrat petits bois résineux
20 i	IRR (Irrégulière)	11,09	721	67	788	Bloc et sur pied
21 i	IRR (Irrégulière)	1,6	72	26	98	Bloc et sur pied
23 i	IRR (Irrégulière)	4	240	22	262	Bloc et sur pied
25 i	IRR (Irrégulière)	12,12	727	67	794	Bloc et sur pied
33 a	E1 (Eclaircie)	0,62	28	0	28	Contrat petits bois résineux
35 a	E (Eclaircie)	6,47	388	0	388	Contrat petits bois résineux
39 i	RD (Régénération Définitive)	1,7	374	0	374	Bloc et sur pied
123 i	IRR (Irrégulière)	7,99	160	400	560	Contrat feuillus
142 a	E1 (Eclaircie)	1,2	72	0	72	Contrat petits bois résineux
Volumes totaux			3238	582	3820	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider l'état d'assiette des coupes, ainsi que la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis pour l'année 2026 ;
- De l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document afférent à cette démarche.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

7/ Convention avec le SIEHL pour le renouvellement des canalisations d'eau potable à Vanclans

Monsieur Thierry DEFONTAINE expose au Conseil le projet de renouvellement du réseau public de distribution d'eau potable situé route Principale et rue des Ormeaux à Vanclans, porté par le Syndicat Mixte des Eaux de la Haute-Loue. Ce réseau alimente notamment un point d'eau destiné à la défense extérieure contre l'incendie.

Il rappelle que la compétence en matière de défense extérieure contre l'incendie relève de la commune. Conformément à l'article L2225-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les investissements liés à l'approvisionnement des points d'eau incendie doivent être pris en charge par le service public de défense extérieure contre l'incendie.

Le coût prévisionnel pour la commune du surdimensionnement de la canalisation est estimé à 1 733.00 € HT, soit 2 079.60 € TTC. Une convention de participation financière fixant les modalités de cette contribution communale est présentée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Approuver la participation financière de la commune pour un montant de 1 733.00 € HT (2 079.60 € TTC) ;
- Confirmer que les crédits sont prévus au BP 2025 ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document afférent à cette démarche.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

8/ Validation des baux ruraux à Hautepierre-le Châtelet

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que dans le cadre de la procédure de mise à jour des baux ruraux sur l'ensemble du territoire communal, il a été convenu, en accord avec les exploitants concernés, de réaligner la facturation sur l'année civile et d'établir de nouveaux baux à compter du 1er janvier 2026. Cette démarche concerne notamment le village d'Hautepierre-le-Châtelet. Il est proposé d'acter la conclusion des nouveaux baux ruraux à compter du 01/01/2026 pour les exploitants suivants :

A- Bail rural avec le GAEC JOUFFROY

- Bail à la ferme entre la commune et le GAEC JOUFFROY ayant son siège social au 1 A route des Cerisiers - Hautepierre-le-Châtelet - 25580 LES PREMIERS SAPINS.

⇒ Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

B- Bail rural avec l'EARL de la Roche

- Bail à la ferme entre la commune et l'EARL DE LA ROCHE ayant son siège social au 1 rue de la Pistolette - Hautepierre-le-Châtelet - 25580 LES PREMIERS SAPINS.

⇒ Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité
Madame Isabelle NICOD ne prend pas part au vote

C- Bail rural avec le GAEC Clos de la Fontaine

- Bail à la ferme entre la commune et le GAEC CLOS DE LA FONTAINE ayant son siège social au 6 rue Emile Lonchampt - Hautepierre-le-Châtelet - 25580 LES PREMIERS SAPINS.

⇒ Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

D- Bail rural avec l'EARL de Bontoitoux

- Bail à la ferme entre la commune et l'EARL BONTOITOUX ayant son siège social au 2 route des Cerisiers - Hautepierre-le-Châtelet - 25580 LES PREMIERS SAPINS.

⇒ Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

E- Bail rural avec le GAEC du Châtelet

- Bail à la ferme entre la commune et le GAEC DU CHATELET ayant son siège social au 10 hameau du Châtelet - Hautepierre-le-Châtelet - 25580 LES PREMIERS SAPINS.

⇒ Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

9/ Passage du chemin du lotissement Les Perrières en voirie communale

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil qu'à la suite de la création du lotissement Les Perrières, il convient d'intégrer la parcelle 424 ZL 318 d'une superficie de 208 m² dans le domaine public. Cette voie communale dessert trois parcelles.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser, lui ou son représentant, à :

- Lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune Les Premiers Sapins, sans indemnité des parties de parcelles à usage de voie à prendre sur les parcelles 424 ZL 318 d'une superficie de 208 m² ;
- Lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public de ces parcelles ;
- Procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaire ;
- Signer tous les documents et l'acte à venir.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

10/ Avenant pour la MOE de la rénovation de l'ancienne cure à Nods

Monsieur Alexandre COINTET rappelle au Conseil que la première convention avec la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'ancienne cure à Nods, était établie sur des montants de travaux à 430 k€. Au vu de la complexité du dossier, l'architecte demande une mise à niveau de la convention.

Le taux initial était de 11,8 %. La négociation a permis d'aboutir à un taux de 10,7 % soit une plus-value de 18 529 € HT. Pour un montant total de 69 510,42 € HT. Il convient de modifier ce nouveau taux d'intervention.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Modifier ce nouveau taux d'intervention comme présenté ci-dessus ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal du 9 octobre 2025, les lots 01, 02, 05 et 06 ont déjà été attribués.

Il rappelle également que l'appel d'offre a été publié une première fois le 02/06/2025 ; puis la consultation a été relancée le 25/08/2025 pour les lots 03, 04, 07, 08 et 09 ; avec une négociation du lot n° 03 le 01/10/2025.

Après ouverture puis analyse des plis, il a été classé les offres pour les lots 03, 04, 07, 08 et 09 de la façon suivante :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
3	Forien BTP	87 263.71 €
4	Billod Construction Bois	101 676.90 €
7	GGM	71 000.00 €
8	Myotte	109 996.18 €
9	Balossi-Marguet	24 734.69 €

Le montant total du marché avec tous les lots s'élève donc à 621 427,43 € HT. Pour rappel, le taux de subvention atteint sur ce projet est de 73 %.

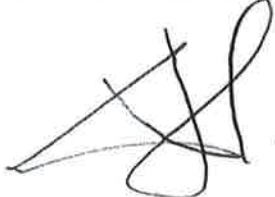
Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Suivre les préconisations de l'analyse en retenant toutes les entreprises classées premières sur les lots 03, 04, 07, 08 et 09, comme présenté dans le tableau ci-dessus ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

La séance est levée à 21 h 50.

La secrétaire de séance,
Florence HERMANN



Le Maire,
Pierre-François BERNARD

